



CULTURE 14/05/2013

L'écoute du ministère de la Culture satisfait les élus

par Martine Kis

La reunion du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel du 13 mai 2013 a témoigné d'une bonne écoute de la part du ministère de la Culture. Parmi les dossiers abordés : le patrimoine, la création, la décentralisation.

C'est une « bonne réunion » qu'a assisté Philippe Laurent président de la FNCC au sortir du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) le 13 mai au ministère de la Culture

Créé en 1999 par Catherine Trautmann ministre de la Culture d'alors le CCTDC n'a réellement été actif qu'en 2002-2003 avant de sombrer dans le sommeil Christine Albanel en 2008 avec les entretiens de Valois puis Frédéric Mitterrand le ramenant. Le 2 juillet 2012 Aurélie Filippetti nouvelle ministre de la Culture réunissait les membres du CCTDC et annonçait vouloir renforcer la coconstruction des politiques culturelles entre l'Etat et les collectivités. Pour Philippe Laurent cette position correspond à un changement d'attitude des directeurs du ministère qui constatant la baisse du budget de l'Etat considèrent d'un autre œil l'implication des collectivités territoriales « Auparavant ils avaient toujours raison. Aujourd'hui ils voient tout le travail accompli. Et ils ont compris qu'il est utile de s'appuyer sur les collectivités locales pour faire passer leurs dossiers à Bercy ou à Malignon »

Le président de la FNCC qui souligne l'amélioration de la qualité des échanges souhaite aller plus loin et permettre au conseil qui compte les représentants de 11 associations d'élus parmi ses membres de donner des avis sur les décrets et projets de loi avant leur discussion au Parlement

Sujets d'actualité

Plusieurs sujets d'actualité ont été abordés lors de la réunion du 13 mai

Sur le projet de loi sur le patrimoine les élus ont demandé une simplification des règles de l'archéologie préventive. Ils ont cependant rappelé que la simplification ne devait pas amoindrir la protection du patrimoine « Nous sommes des élus de la culture nous soutenons le ministère dans la recherche d'un équilibre entre la protection et la construction de logement et l'urbanisation » explique Philippe Laurent

Les associations ont également demandé le report de l'entrée en vigueur des aires de valorisation du patrimoine (AVAP) créées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 elles doivent se substituer aux ZPPAUP en 2015. Laisant de facto sans protection ou sous le régime de protection antérieure les zones sans AVAP « Nous demandons le report au moins à 2016. La procédure est longue et impossible à mener durant la campagne des municipales. Il faut maintenir la continuité des protections » souligne Philippe Laurent

Les associations souhaitent faire sauter la limitation des subventions à 80% du montant des travaux en faveur des petites communes pour les monuments protégés. En effet pour des chantiers importants les 20% restants sont encore trop lourds à assumer

Le projet de loi sur la création a fait l'objet d'une question de principe la loi doit-elle dire que les collectivités assurent avec l'Etat la coresponsabilité de la création artistique ? Cette notion n'est pas définie en droit positif et relève actuellement de la responsabilité de l'Etat. La question n'est pas tranchée

Enfin concernant le projet de loi de décentralisation le ministère souhaite éclaircir les points concernant la culture, de façon à éviter les contradictions entre les différents textes

References

- Arrêté du 18 février 2002 portant création du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

Associations Culture